

**Ne perdez pas  
vos heures**

**DIF**

Vous avez jusqu'au  
**31/12/2020**  
pour transférer vos heures  
DIF sur votre compte CPF



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

**Dernière Minute**

Source Ipsos : seuls 17 % des  
salariés ont reporté leurs droits  
DIF sur leur CPF au 09/10/2020

**Petit rappel**

Le Droit Individuel à la Formation ou DIF a été mis en place par la loi no 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Il s'agissait d'octroyer un quota annuel de 20 heures de formation aux salariés.

Depuis janvier 2015, le DIF a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

**Les heures acquises au titre du DIF ne sont pas perdues, à condition de les transférer sur votre compte CPF avant le 31/12/2020.**

Ces heures sont monétisées et peuvent aller pour 120 h jusqu'à 1.800,00 €.

Sans ce transfert de votre part, ces heures seront perdues.

**Où trouver votre solde DIF ?**

Votre employeur avait obligation de vous donner cette information. Votre solde d'heures DIF a pu vous être communiqué via :

- Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou annexe de ce bulletin)
- Une attestation de votre employeur
- Votre certificat de travail en cas de départ

Si cela n'a pas été le cas, vous devez réclamer à votre employeur votre solde d'heures de DIF au 31 décembre 2014.

**Vous avez dit CPF ?**

Le Compte Personnel Formation est un dispositif de financement public de la formation continue, accessible aux salariés et aux demandeurs d'emplois.



Si vous n'avez pas activé votre compte CPF, il vous suffit, muni, de votre numéro de sécurité sociale, d'une adresse mail, d'aller sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Vous pourrez aussi :

- Rechercher une formation,
- Consulter vos droits de formation,
- Accéder à vos dossiers de formation,
- Vous informer sur la formation professionnelle.

**Pour aller plus loin**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>